



Compte-rendu CGT Réunion CPPNI SPSTI du 27 Juin 2024



■ Ordre du Jour:

- Poursuite des Négociations sur la classification, fiche emplois repère
- Question Diverses

EN PRÉAMBULE

Déclaration syndicale liminaire de la CGT en lien avec la menace RN (voir en annexe). Une OS s'indigne de cette lecture accusant la CGT de politiser l'instance. Mais la démarche de la CGT est soutenue par les autres OS expliquant que la lecture de communiqué syndicaux est de droit dans les instances et qu'à partir de là il n'y a ni débat ni remarques à avoir.

► POURSUITE DES NÉGOCIATIONS SUR LA CLASSIFICATION DES EMPLOIS CONVENTIONNELS

Demande de la CGT de mettre le numéro des pages à côté de la liste des emplois repères pour que l'on puisse plus facilement les retrouver.

Discussion et débats sur quelques fiches emplois repères et modification à la marge.

Il est refusé de lister les Examens complémentaires que peuvent faire les assistantes, car selon la DP, le fait

qu'elles fassent des examens complémentaires n'est déjà pas légal.

Question de l'intersyndicale : « *Que pense PRESANSE des avis d'aptitude sur dossier et des aménagements de poste sur fiche non-médicale ?* »

Pas de réponse claire, Le Directeur de Présanse fait écho aux écrits de Mme FANTONI. La CGT rappelle que Mme FANTONI n'est pas le législateur et qu'à ce titre elle ne fait pas la loi, ses écrits n'engageant qu'elle.

Au sujet du SPSTI « dématérialisé » cad qui propose des consultations santé au travail uniquement par visio, la DP nous apprend que le tribunal a tranché arguant qu'il n'avait pas d'agrément. (Le défaut de réponse invoqué par GST venait d'une multitude de changement de siège et de non suivis du courrier) Médispac = GST a déposé à la dreets de Marseille une demande d'agrément en cours d'instruction.

La CGT demande un allongement des délais de mise en œuvre de la nouvelle convention pour tenir compte du travail des équipes RH et des CSE sur le terrain qui vont devoir s'approprier un sujet nouveau. Des OS s'opposent à ce délai supplémentaire. Il est accepté un mois de décalage supplémentaire soit jusqu'au 30 avril 2025.

Aux termes de ces discussions et débats, l'accord sur la nouvelle convention collective est signé sur Table le 27 juin 2024 par l'ensemble des partenaires sociaux.

Compte-rendu CGT Réunion CPPNI SPSTI du 8 Juillet 2024 (Visio de 10h à 12h)

■ Ordre du Jour:

- 1- L'évolution du guide d'accompagnement à la mise en place de la classification des emplois repères
- 2- Adresser un courrier de saisine à l'APEC de la part de la CPPNI

►1- Le guide a été parcouru du début à la fin, avec globalement la prise compte des remaniements proposés par les syndicats.

►2- Le courrier de saisine a été rédigé par la DP, et approuvé par les OS présentes et co-signé.

Ce courrier demande de valider le niveau de classification relatif à la prévoyance des cadres et des assimilés cadres de la classe G et H.

À ce jour (22 août 2024) nous n'avons pas connaissance d'une réponse de l'APEC.

► Prochaines Réunions CPPNI

- 18 Septembre 2024
- 17 octobre 2024
- 26 Novembre 2024
- 19 Décembre 2024



Compte-rendu CGT

Réunion CPPNI SPSTI

du 8 Juillet 2024 (Visio de 10h à 12h)

■ **Ordre du Jour:**

- 1- L'évolution du guide d'accompagnement à la mise en place de la classification des emplois repères**
- 2- Adresser un courrier de saisine à l'APEC de la part de la CPPNI**

▶ **1-** Le guide a été parcouru du début à la fin, avec globalement la prise compte des remaniements proposés par les syndicats.

▶ **2-** Le courrier de saisine a été rédigé par la DP, et approuvé par les OS présentes et co-signé.

Ce courrier demande de valider le niveau de classification relatif à la prévoyance des cadres et des assimilés cadres de la classe G et H.

À ce jour (22 août 2024) nous n'avons pas connaissance d'une réponse de l'APEC.

▶ **Prochaines Réunions CPPNI**

18 Septembre 2024

17 octobre 2024

26 Novembre 2024

19 Décembre 2024

